

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE DE CONSTRUCTION INFORMATIQUE
ET BUREAUTIQUE » en abrégé « SOCIB »

Siège Abidjan, Abobo, ABIDJAN, ABOBO, DOKUI, non
loin de la SODECI Lot 996, ILOT 29, Section : MZ parcelle :
224, Lot 996, Ilot 29

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 18//01/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE CONSTRUCTION
INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE » en abrégé « SOCIB »

Objet : - Aménagement urbain et développement,
informatique et bureautique
- CONSTRUCTION (bâtiment- les routes et voiries-
l'assainissement- le drainage- l'électricité- le génie rural-
vente matériels de construction)
- INFORMATIQUE (matériel informatique-
administrateur de base de données- administrateur de
réseau- consultant en système d'information)
- BUREAUTIQUE (matériel informatique).

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN, ABOBO, DOKUI, non loin de la SODECI Lot 996, ILOT 29, Section : MZ parcelle : 224, Lot 996, Ilot 29

Dirigeant(s) M KOUADIO KOUADIO BERNARD (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-01391 du 07/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10788/GTCA/RC/2023 du 07/02/2023

